

Grenelle de l'Environnement **Communiqué de presse du 19/09/07**

Etienne Cendrier, porte parole association « Robin des Toits »
René Dutrey, président du groupe Les Verts au Conseil de Paris
Franck Laval, président d'Ecologie sans Frontière

Mesure santé publique & téléphonie mobile

Déposée au Grenelle de l'Environnement ce jour

Téléphones portables et antennes relais présentent des risques pour la santé. Leur utilisation et leur déploiement doivent être réglementés, au nom du principe de précaution. Une évolution de législation française en matière de téléphonie mobile est proposée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

La téléphonie mobile fonctionne par la diffusion d'ondes électromagnétiques. Ces ondes sont émises par le portable et par les antennes relais, qui assurent une couverture réseau sur l'ensemble du territoire français.

De nombreuses études internationales démontrent que ces ondes présentent des dangers pour la santé : risques cancéreux au cerveau, nausées, dommages cérébraux... Les experts s'accordent sur la nécessité de restreindre l'exposition du grand public à ces ondes. Ils préconisent l'adoption d'un seuil de précaution à 0.6 V/m.

La Toscane, les villes de Valence et de Salzburg ont adopté ce seuil de précaution. Pour autant, la téléphonie mobile y fonctionne parfaitement.

« nous sommes tous exposés aux champs électromagnétiques, tous concernés » expliquent Etienne Cendrier, Franck Laval et René Dutrey. *« la législation française est trop laxiste, il faut la modifier au nom du principe de précaution, avant de **faire face à un scandale de santé publique de l'ampleur de l'amiante ou des éthers de glycol** »*

Contacts :

- **Etienne Cendrier : 01 40 18 02 81**
- **René Dutrey : 06 71 21 95 35**
- **Franck Laval : 01 43 27 79 08 /**